

R.C.
g.c.
Mai 1893.
Rapport annuel

Instruction publique

I

Ecoles

A. Dedoublement.

L'école de Maurax, jusqu'à présent dirigée par le même Régent que celle de Villam-Bozon, a été organisée de manière à avoir son propre Régent. Le Conseil d'Etat a ajouté 20 francs au secours annuel de 30 fr que recevait déjà cette Commune, et il a accordé un autre secours de 200 fr. pour y construire une maison d'école.

L'école de Remar, qui avait le même Régent que celle de Ervey, a obtenu un Régent particulier. Le Conseil d'Etat a accordé pour cet effet un secours de 20 francs.

~~L'école de Maurax de Remar, qui était réunie à la commune de Villam-Bozon, a été organisée de manière à avoir son propre Régent. Le Conseil d'Etat a ajouté 20 francs au secours annuel de 30 fr que recevait déjà cette Commune, et il a accordé un autre secours de 200 fr. pour y construire une maison d'école.~~

La 2^e Ecole de Daillem, qui avait été réunie à la première a été rétablie. Une 3^e Ecole a été établie à Charvornay. Une école de filles a été établie à St. Saphorin District de Morgan, où la majeure partie de la pension de la Régente est fournie par des personnes charitables.

D'un autre côté, une Ecole de filles a été supprimée à Grandcour, où le nombre d'enfants permet de n'avoir que deux Ecoles: - Six Ecoles ont été supprimées, ensuite de l'introduction de l'enseignement mutuel, savoir, trois à Orbe, une à Grandson et deux à Lutry. La petite Ecole d'Orny a été supprimée comme n'étant plus nécessaire.

B. Maisons d'École

Il en a été construit de nouvelles à Lutry, Pully et Senarclens. Celle de Villanel a été considérablement réparée.

Le logement du Régent de Corceller, District d'Oron, et les Chambres d'Ecoles de Balaigner et de Seditlen ont été réparés.

Les rapports sur les Ecoles reçus en Mai 1892 font mention de plusieurs autres Maisons d'École auxquelles il a été fait les réparations que la conservation des Bâtimens rend de temps en temps nécessaires.

C. Pensions des Régents

Le Conseil d'Etat a accordé une gratification de 32 fr. au Régent de Piry, comme récompense du zèle qu'il a montré en continuant à faire deux Ecoles par jour au dit Piry pendant l'été.

Il a été fait quelques augmentations aux pensions des Régents, notamment dans les Communes suivantes:

Cheprier 1 ^{re} Ecole	180.-
Demoret	12.-
Essent sous Champvent	20.-
Ferreyran	30.-
Foumaz	40.-
La Cour, Ecole d'Angarons	30.-
Maurax par la Commune	34.-
par l'Etat	20

~~rapport sur les observations qui ont été faites sur les Ecoles de la Commune de Villam-Bozon.~~

IV. Collège Académique

D'après le rapport de l'Académie, les Régeus et Instituteurs de ce Collège ont été approuvés. Quelques observations ont été admises par elle à ceux dont le succès dans l'enseignement laissait quelque chose à désirer. — L'Académie s'occupe particulièrement de moyens de simplifier et de rendre en même temps plus utile l'enseignement de la Grammaire Française, de la Géographie et de l'histoire.

Après les examens de 1822.

la 1 ^{re} Classe, comprenait ..	44	Écoliers
la 2 ^e ..	43	
la 3 ^e ..	20	
la 4 ^e ..	40	
la 5 ^e ..	21	

Les Exercices de Gymnastique ont été suivis par 25 Écoliers.

Si dans ce nombre il en est qui n'ont pu suivre avec toute la régularité que l'on pourroit desirer, & si quelques uns s'y montrant un peu bruyants, l'on peut dire néanmoins que la plupart trouvent dans ces Exercices une récréation à la quelle ils semblent prendre goût & une occasion d'exercer leur force et leur adresse —

Dans ce grand nombre d'Écoliers, on doit s'attendre que quelques uns donnent lieu à des plaintes pour leur légèreté et leur étourderie, que quelques uns pour défaut de talents ou d'application, ou pour ce que leurs Parents ne sont pas en mesure de leur fournir tous les moyens nécessaires pour accélérer leurs progrès, avancent peu, néanmoins à l'exception d'un désordre qui a eu lieu très récemment & dont on sait que l'Académie s'occupe; On a lieu de croire que les moyens ordinaires de discipline qu'on peut employer, ont été suffisants —

La Classe de Langue Allemande a été confiée à M^r Suker dont la capacité a été constatée par les examens honorables, ~~qui ont eu lieu~~ ~~avec beaucoup de zèle~~ — Il a été dans le cas de demander en dernier lieu à l'Académie, pour raison de santé, un congé jus qu'au

1^{er} Mai, ~~ce congé lui a été accordé, & il paraît qu'il pourroit l'être dans six semaines, & que pendant ce temps les Écoliers & les Étudiants sont pourvus de leurs leçons par leurs camarades, & qu'ils se sont maintenus à cette époque.~~ —

L'École de Dessin a été confiée à M^r Louis Arlaud dont les Talens font espérer d'heureux succès, ses leçons n'ont pu commencer qu'avec le mois de Mars, 70 Écoliers en profitent. —

V. Académie

A. Professeurs

Les Professeurs ont donné avec exactitude les divers cours dont ils sont chargés. M^r Steuve, dont la santé ne lui permet pas de remplir ses fonctions, est remplacé par M^r Meranton qui ^(s'en acquitte) ~~les remplit~~ d'une manière honorable & avec beaucoup de zèle.

M^r le Professeur Monnard absent par congé, est remplacé par le M^r le Monsieur Fabre qui s'acquitte de ses fonctions avec zèle et avec succès.

La Chaire de droit naturel a été confiée pour 4 ans à M^r le Professeur Comte, lequel a été nommé Professeur honoraire. — On a tout lieu de croire qu'il répond à la confiance que le Conseil d'État lui a témoignée.

La Chaire de droit Romain est encore vacante, trois candidats sont inscrits pour subir les Examens pour cette place. — Ces examens auront lieu dans le courant de l'été.

Du reste le Conseil d'État ayant été informé que cette École étoit fréquentée que par un très petit nombre de jeunes gens, a pris des informations auprès de l'Académie dans le but de connaître quelles seroient les causes qui nuisoient au succès de cette École

N.B: et ar reform feuille

La salle Musée ne se suffira pas pour contenir les objets dont l'Académie s'occupe supplée. —

meurt
naurt
N.B 12

B. Etudiants

L'Académie a rendu un témoignage généralement avantageux aux Etudiants - Au commencement de l'année Académique actuelle, l'auditoire de Théologie était composé de 49 Etudiants, dont deux absens, & deux de la Vallée du Piémont, outre deux Satermen -

Celui de Droit était composé de 4 Etudiants outre 4 Satermen.

Celui de Philosophie était composé de 72 Etudiants dont trois de la Vallée du Piémont outre cinq Satermen -

Celui de Belles Lettres comprenait 63 Etudiants, dont un Français & un de la Vallée du Piémont outre sept Satermen -

C. Minéralogie & Musée. Voyez cet article dans la feuille épinglée.

Le Cabinet de Minéralogie est placé dans le musée - Les Conservateurs Messieurs Charavannet Professeur et Savary donnent des soins aussi actifs qu'actifs à maintenir en ordre et dans un bon état cet établissement qui continue de s'enrichir par les dons de nos Concitoyens -

M^{re} le Professeur Struve a donné à l'Académie une collection assez considérable de modèles de Crystaux; Cette collection a été remise à M^{re} Mercanton pour en faire usage dans ses leçons -

~~Le musée s'est enrichi de plusieurs dons, & particulièrement d'une mine envoyée de Fontenay par M^{re} Danta.~~

D. Instruments.

Les Instruments d'Astronomie attendent encore la construction d'un observatoire.

M^{re} le Professeur de mathématique et d'Astronomie en prend un soin respectable.

Le Cabinet de Physique, ainsi que le Laboratoire et le Cabinet de Chimie ont été trouvés en bon état -

On a reçu en 1822. un deux appareils voltaïques dits d'Amperè, dont le Consul d'ici avait autorisé l'achat l'année précédente, l'un pour le Cabinet de Physique l'autre pour celui de Chimie -

E. Cours de Zoologie.

M^{re} le Professeur Charavannet a continué et hiver de donner un Cours de Zoologie avec le même succès que les années précédentes - Le Cours a été fréquenté par 24 Etudiants.

F. Bibliothèque

La Bibliothèque Cantonale, attachée à l'Académie a été trouvée en bon état, lors de la revision que l'Académie en a fait faire; Le nombre des volumes achetés, dans le 1^{er} Juillet 1821, au 30 Juin 1822, a été de 221, ce qui joint à 112 volumes donnés, porte à 17,100. Volumes, le nombre des livres de la Bibliothèque.

La somme employée en achat de livres a été de 2648^{fr}. 6^{ls} 5^{cs} - Le fonds Capital qui le 30 Juin 1821, était de 45,592 fr., outre un solde effectif de 2449^{fr}. 2^{ls} 6^{cs}, s'est trouvé le 30 Juin 1822 de 45,592 fr. outre un solde effectif de

NB: Cet article est refondu sur la feuille ci jointe

La salle actuelle du Musée ne s'est pas plus suffisamment suffisante pour contenir dans l'ordre l'arrangement convenable tous les objets dont cet établissement est augmenté successivement, Non s'occupe de moyen de y suppléer -

~~manque en les instruments ne nous sommes pas occupés de les acheter~~

C. Mineralogie & Musée

Le Cabinet de mineralogie est placé dans le Musée. Les Conservateurs de cet établissement Mess. Charavannet Professeur & Lardy, donnent des soins aussi actifs qu'éclairés à cet établissement.

M. le Professeur Struve a donné à l'Académie une collection assez considérable de modèles de Crystaux; cette collection a été remise à M. Mercanton, pour en faire usage dans son cours.

Le Musée continue à être un objet d'un intérêt général. — Un nombre considérable de connaisseurs & de curieux, soit du Canton, soit étrangers, se présentent à chaque jour d'ouverture; les appels faits par les Conservateurs sont entendus, & des dons nombreux continuent à enrichir cet établissement. Voici une indication de ceux qu'il a reçus en 1822.

Par Mess. Roguin & Bon; Brown, Ingram & Kemble, anglais; Michel de Bar, Thomas de Ber, Baron Dorthaisen Livonien, Mercanton, Reynier, etc. de collection de minéraux bien choisis & de échantillons précieux.

Par M. Dorel de Vevey, une collection de marbres polis, soit indigènes, soit de dehors, qui se travaillent dans son atelier.

Par M. Fickel, Bankura & Cois, une suite très intéressante de fossiles, recueillis à St. Croix.

Par Mess. Delessert Will, Chapuis, Juge de paix, Richard, Hugli de Soleure, divers échantillons de fossiles.

Par M^{rs}. Constant, Mess. Barraud & Larguier, des plantes et des fruits.

Par M. de Herber, Gleyre, une suite d'antiquités très curieuses trouvées près d'Arnex.

Par divers personnes, des médailles & autres fragments antiques.

Par Mess. Danta, actuellement à Constantinople, deux momies venant d'Égypte, d'une belle conservation.

Par
D

Per Mett. Bonjour, la suite, considérable,
des armoires vitrées qui contiennent leur
collection ornithologique. Ces armoires sont du
meilleur goût. On a dû, faute de place, le loger
dans le vestibule du Bâtiment.

~~La suite~~
On a aussi des herbiers qu'on ne peut pas
déployer et des armoires pour l'Entomologie qui
seront remplies de suite par mes. De dompierre,
Millet, et autres personnes, dès qu'on pourra
le placer.

La Salle actuelle du musée, ne se trouve
plus suffisante pour contenir dans l'ordre
d'arrangement convenable tout le objet
dont cet établissement s'est augmenté, on
s'occupe des moyens d'y suppléer, —

837 fr: 36 1/2 ^{cop} - Cette diminution provient de l'achat du grand ouvrage sur l'Egypte.

C. Caisse des Arriérés.

Le fonds capital de la Caisse des arriérés, qui, le 30 Juin 1821, était de 17,142 fr: 7⁶ - 8ⁿ., s'est trouvé le 30 Juin 1822, de 17,223. 4. 9ⁿ. Il a été livré pour prix ordinaire 380 fr: 4⁶ - 5ⁿ - & pour prix extraordinaire 226 fr: -

VI. Affaires Ecclesiastiques.

A. Pasteurs.

Come les Pasteurs en fonctions ont été approuvés dans les Consueves de Classe, & de Canton, le Conseil d'Etat n'a eu à s'occuper d'aucune plainte relative à la conduite des Pasteurs dans leurs Paroisses. mais il a été dans le cas

Adresser une censure

B. Suffragans.

Les Suffragans ont aussi été généralement approuvés - quelques uns d'entre eux cependant, mais heureusement en très petit nombre, n'ont pas profité des exhortations qui leur avaient été adressées précédemment sur l'abandon de leurs opinions religieuses, & l'imprudence de leur conduite, qui commençait dans divers lieux à occasionner des désordres & à troubler la paix religieuse - Sur de nouvelles plaintes dont la vérité a été constatée, le Conseil d'Etat a jugé indispensable, vu l'inutilité des avertissements précédents, d'employer des moyens de rigueur pour prévenir la propagation de ces désordres, & c'est dans ce but qu'il a pris tout récemment deux arrêtés par lesquels deux Ministres Impositionnaires ont été rayés du Catalogue des Ministres qui ont droit de concourir aux Suffragans ou prêtres cléricaux, & déchus de la faculté de ^{représen} faire aucune fonction Ecclesiastique dans le Canton -

d'adresser une censure à quelques Pasteurs de la classe de Payerne, sur le ton tout à fait inconvenant & irréfléchi d'un mémoire présenté au nom de la Classe, au sujet de l'acte sur la tenue des Registres de l'Etat civil.

ajouté épilogue de 2011 sur la censure adressée aux deux Ministres de la Classe de Payerne

Un autre Impositionnaire a été suspendu pour deux mois de ses fonctions de Suffragant, pour avoir manqué à son devoir en intervenant & suspendant, sans motif valable, la bénédiction de deux mariages qu'il avait commencés -

Deux Studians en Théologie dont un de Vallée du Piémont ont été admis & consacrés au Ministère, en Juillet 1822.

C. Paroisses.

Le Conseil d'Etat s'est occupé de la révision de la circonscription des

Paroisse du Canton; Il a consulté à cet effet deux Membres de chaque
Classe qui ont été appelés successivement au Département de l'Intérieur.
Le Conseil d'Etat aura l'honneur de présenter au Grand Conseil dans cette
Session, un rapport particulier de divers projets de loi & de Décrets sur
cette matière.